



TAEKWONDO CANADA

Mandat

Comité de planification stratégique

613-695-5425 | info@taekwondo-canada.com | taekwondo-canada.com

Maison du sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7

Nom de comité :	Comité de planification stratégique
Mandat :	The Comité de planification stratégique (le « Comité ») est un comité nommé par et faisant partie de Taekwondo Canada. Son objectif est de proposer, en consultation avec les partenaires clés, un plan stratégique global pour Taekwondo Canada. Le Comité peut faire une analyse permanente du plan stratégique et soumettre ses commentaires à la directrice/au directeur général(e) (DG) en ce qui a trait au plan opérationnel annuel. Ce comité relève du conseil d'administration.
Pouvoir :	Le Comité est créé par le conseil d'administration (le « Conseil ») et exerce une fonction consultative auprès du Conseil. Le Comité peut établir des sous-comités pour aborder des questions spécifiques se rapportant au mandat du Comité.
Principales responsabilités :	Le Comité se charge des responsabilités suivantes : • Élaborer un cycle de planification, de contrôle, et d'évaluation pour le plan stratégique de TC • Coordonner l'élaboration du plan stratégique et activer les membres et les autres intervenants, le cas échéant, pour participer au développement de l'orientation stratégique globale de TC • Avec le/la DG ou son/sa représentant(e), revoir et faire des commentaires sur le plan opérationnel annuel de TC • Effectuer les tâches qui lui sont confiées de temps à autre par le Conseil.
Composition :	Les membres du Comité seront nommés pour siéger au Comité jusqu'au 31 août, 2020, à moins que le conseil d'administration n'adopte une résolution pour prolonger ou changer la période de service. Le Comité consistera en un minimum de 3 personnes et un maximum de 5 personnes dont les candidatures auront été retenues suite à un appel public à la manifestation d'intérêt. Le/la DG siègera au Comité Le Conseil pourrait également nommer des non-administrateurs à ce Comité si l'expertise et/ou l'expérience de ces personnes est considérée appropriée et utile. Le Conseil a le pouvoir de destituer des membres du Comité de leurs fonctions. La composition du Comité devrait refléter dans la mesure du possible le caractère diversifié de la membricité de Taekwondo Canada, notamment : langue, identité sexuelle, habiletés/handicaps, et emplacement géographique. Dans le cas où un poste deviendrait vacant au sein du Comité pour quelque raison que ce soit, le Conseil peut nommer un membre dûment qualifié pour remplir la vacance pour ce qui reste de la durée du poste.

- Réunions :** Le/la président(e) de TC présidera le Comité de planification stratégique. Le Comité se réunira par voie de conférence téléphonique ou par communications électroniques, selon le besoin. Les réunions seront convoquées à l'appel du/de la président(e). Une majorité de membres votants constituera un quorum.
- Ressources :** Le Comité disposera de ressources mises en place par Taekwondo Canada afin de lui permettre d'exercer ses fonctions telles que définies par le conseil d'administration de Taekwondo Canada. Le Comité pourrait de temps à autre demander et recevoir un soutien administratif apporté par le personnel de bureau de Taekwondo Canada.
- Rapports :** Le Comité fait rapport au conseil d'administration par l'entremise du/de la président(e) lors des réunions du Conseil, selon le besoin. Le Comité doit soumettre un rapport écrit aux Membres lors de l'assemblée générale annuelle selon le besoin.
- Approbation :** Termes de référence approuvés par le Conseil d'administration de Taekwondo Canada en date du 27 mai 2020.
- Révision :** Le Comité doit revoir le présent mandat et doit soumettre au Conseil toute recommandation en ce qui a trait aux révisions qui s'imposent, le cas échéant.